
Textiles — Fibres chimiques — Noms génériques

Textiles — Man-made fibres — Generic names

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2076:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 2076:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2014

Publié en Suisse

Sommaire

Page

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos..... | iv |
| Introduction..... | v |
| 1 Domaine d'application | 1 |
| 2 Termes et définitions | 1 |
| 3 Généralités | 1 |
| 3.1 Introduction..... | 1 |
| 3.2 Nom générique (par exemple acétate)..... | 1 |
| 3.3 Autres dénominations..... | 1 |
| 3.4 Code (par exemple CA)..... | 2 |
| 3.5 Caractères distinctifs..... | 2 |
| 3.6 Formules chimiques..... | 2 |
| 4 Noms génériques | 2 |
| 5 Désignation des fibres bicomposant | 12 |
| Annexe A (informative) Règles pour la création d'un nom générique | 13 |
| Annexe B (informative) Fibres constituées de plusieurs composants | 15 |
| Annexe C (informative) Fibres modifiées | 17 |
| Annexe D (informative) Index des noms génériques en français et en anglais | 18 |
| Annexe E (informative) Index alphabétique des codes avec équivalents en français et en anglais | 20 |
| Annexe F (informative) Exigences régionales et nationales concernant les noms génériques | 21 |
| Bibliographie | 24 |

ISO 2076:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/CEI, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou sur la liste ISO des déclarations de brevets reçues (voir www.iso.org/brevets).

Les éventuelles appellations commerciales utilisées dans le présent document sont données pour information à l'intention des utilisateurs et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 38 *Textiles*.

Cette sixième édition annule et remplace la cinquième édition (ISO 2076:2010), qui a fait l'objet d'une révision technique.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013>

Introduction

La présente Norme internationale a pour objectif de proposer des noms génériques de fibres (un nom générique est unique par nature) dans le cadre de la normalisation des produits textiles par l'ISO. Elle a été élaborée afin de présenter une compilation des noms génériques et les règles de création d'un nouveau nom générique pour des nouvelles fibres.

Elle est destinée à servir de référence pour la série ISO 1833[2] et pour le Rapport technique ISO/TR 11827[3].

Elle pourrait constituer une référence dans le cadre de la mondialisation, étant donné que la compilation des noms génériques des fibres chimiques est importante pour la diffusion des produits textiles au niveau mondial, en raison des réglementations nationales concernant la déclaration de la composition en fibres et l'étiquetage d'entretien. Elle pourrait constituer une réponse à un besoin universel de normaliser les noms génériques, afin d'améliorer la libre circulation des textiles entre les différents pays, de manière à faciliter les échanges commerciaux, par exemple au sein des entreprises qui peuvent disposer d'usines dans plusieurs pays et qui ont des activités d'innovation et de commerce, notamment en recherche et développement, dans la production de fibres.

Néanmoins, elle n'est pas destinée à se substituer aux réglementations nationales ou régionales, mais pourrait se révéler utile pour la coordination des autorités nationales ou régionales (par exemple la FTC aux États-Unis, la Commission européenne dans l'Union européenne, etc.) dans le cadre des réglementations. L'Annexe F informative met en relation les noms génériques avec les exigences spécifiques concernant certaines réglementations nationales ou régionales.

Par exemple, il convient que les produits destinés au marché européen soient étiquetés conformément à la réglementation identifiée, qui est le Règlement (UE) N° 1007/2011 du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage correspondants des produits textiles au regard de leur composition en fibres. Le Règlement N° 1007/2011 abroge la Directive 73/44/CEE du Conseil et les Directives 96/73/CE et 2008/121/CE du Parlement européen et du Conseil et inclut des dénominations de fibres différentes et/ou supplémentaires par rapport aux noms génériques mentionnés (voir F.3 et Tableau F.2). La réglementation européenne prévaut sur la présente Norme internationale.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2076:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b7f9afb53/iso-2076-2013>

Textiles — Fibres chimiques — Noms génériques

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale donne une liste des noms génériques utilisés pour désigner les différentes catégories de fibres chimiques, basées sur un polymère principal, fabriquées actuellement à l'échelle industrielle, à usage textile et autres, et indique les caractères distinctifs permettant de les différencier. Le terme «fibres chimiques», parfois aussi «fibres manufacturées», a été adopté pour désigner les fibres obtenues par un processus de fabrication et pour les distinguer des matériaux qui apparaissent naturellement sous forme fibreuse.

La présente Norme internationale présente les règles recommandées pour la création du nom générique ([Annexe A](#)).

NOTE Ces règles ont été introduites dans la présente sixième édition de l'ISO 2076 et elles n'ont, par conséquent, pas pu être appliquées aux noms génériques existants figurant dans les éditions précédentes.

Les annexes donnent une description de la structure des fibres constituées de plusieurs composants ([Annexe B](#)) et des fibres modifiées ([Annexe C](#)).

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1

fibre chimique

fibre obtenue par un processus de fabrication

ISO 2076:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29b94217-3a0a-40f4-9111-807b79afb53/iso-2076-2013>

Note 1 à l'article: Le terme «fibre chimique» peut être remplacé par «fibre manufacturée».

3 Généralités

3.1 Introduction

Les entrées dans le [Tableau 1](#) sont présentées sous cinq en-têtes principaux: nom générique, autres dénominations, code, caractères distinctifs et formules chimiques.

3.2 Nom générique (par exemple acétate)

C'est le nom à utiliser pour les fibres dont les caractères sont décrits dans la colonne **Caractère distinctif** du [Tableau 1](#). L'utilisation de ce nom doit être limitée aux fibres qui ne contiennent pas plus de 15 % en masse d'additifs améliorant les propriétés avant filage (aucune limite n'est donnée en ce qui concerne la proportion d'additifs qui n'améliorent pas les propriétés). En français comme en anglais, le nom générique doit être écrit sans lettres majuscules.

Le nom générique peut également désigner une fibre chimique obtenue par un processus de fabrication pouvant lui conférer un caractère distinctif.

3.3 Autres dénominations

Lorsque cela est pertinent, c'est la dénomination utilisée pour les fibres dans la réglementation de certains pays, qui diffère du nom générique.

Les dénominations indiquées concernent les pays suivants: Chine (identifiée par les lettres CN), pays de l'Union Européenne (UE), Japon (JP) et États-Unis (US). Pour des informations complémentaires concernant la réglementation dans ces pays, voir l'[Annexe F](#).

NOTE La liste des pays peut être complétée en fonction de la contribution des pays concernés.

3.4 Code (par exemple CA)

Le code est une désignation de deux à quatre lettres utilisée pour faciliter la désignation des fibres chimiques, par exemple dans les documents commerciaux et dans la littérature technique. Dans certains cas, le système de codification qui s'applique aux fibres textiles diffère de celui utilisé pour les plastiques.

NOTE Le système de codification des plastiques est indiqué dans l'ISO 1043-1[1].

3.5 Caractères distinctifs

Ce sont des caractères qui servent à différencier une fibre de toutes les autres. Les différences d'ordre chimique qui, souvent, conduisent à des différences de propriété, constituent la base principale de la classification dans la présente Norme internationale; d'autres critères sont utilisés, lorsque cela est nécessaire, pour faire la distinction entre des fibres chimiques autrement similaires. Les caractères distinctifs ne sont pas nécessairement ceux qui pourraient permettre d'identifier les fibres ou qui servent à dénommer les molécules chimiques, et ils ne conviennent pas nécessairement non plus pour l'analyse des mélanges de fibres.

NOTE Dans ces descriptions, les termes «groupe», «liaison» et «motif» ont été utilisés de la manière suivante:

- le terme «groupe» est utilisé pour désigner un motif chimique fonctionnel, tel que, par exemple, les groupes hydroxyles dans l'acétate;
- le terme «liaison» se réfère aux liaisons chimiques;
- le terme «motif» est employé pour les éléments répétitifs.

3.6 Formules chimiques

Les formules chimiques indiquent la structure chimique des fibres. Les exemples ne contiennent pas d'éléments obligatoires de la présente Norme internationale, étant donné que, dans certains cas, plusieurs catégories de fibres peuvent avoir la même formule chimique; par exemple la formule chimique de la cellulose est la même que la formule du cupro, du lyocell, du modal et de la viscose.

4 Noms génériques

Voir [Tableau 1](#).

Tableau 1 — Noms génériques

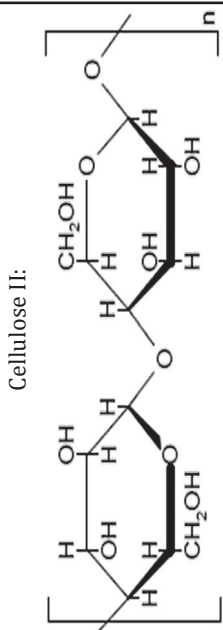
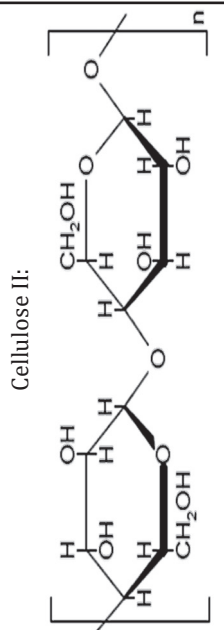
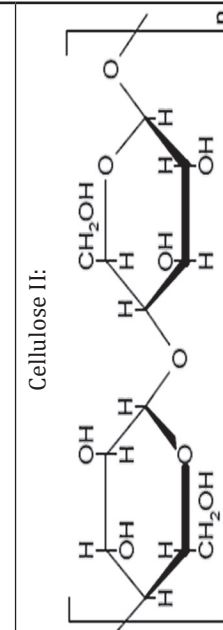

| N° | Nom générique | Autres dénominations | Code | Caractère distinctif | Exemples de formules chimiques |
|-----|---------------|---|------|--|--|
| 4.1 | cupro | | CUP | Fibre de cellulose obtenue par procédé cupro-ammoniacal. |  <p>Cellulose II:</p> |
| 4.2 | lyocell | rayonne (US) | CLY | <p>Fibre de cellulose obtenue par un procédé de filage en solvant organique. On entend, par:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) «solvant organique», essentiellement un mélange de produits chimiques organiques et d'eau; 2) «filage en solvant», dissolution et filage sans formation de dérivés. |  <p>Cellulose II:</p> |
| 4.3 | modal | rayonne (US) | CMD | <p>Fibre de cellulose ayant une force de rupture élevée et un haut module au mouillé. La force de rupture B_c à l'état conditionné et la force B_w nécessaires pour produire un allongement de 5 % à l'état mouillé sont les suivantes:</p> $B_c \geq 1,3\sqrt{\rho_1 + 2\rho_2}$ $B_w \geq 0,5\sqrt{\rho_1}$ <p>où ρ_1 est la masse linéique moyenne (masse par unité de longueur), en décitex.</p> <p>B_c et B_w sont exprimées en centinewtons.</p> |  <p>Cellulose II:</p> |
| 4.4 | viscose | rayonne (JP, US) viscose ou rayonne (CN) | CV | Fibre de cellulose obtenue par le procédé viscose. |  <p>Cellulose II:</p> |

Tableau 1 (suite)

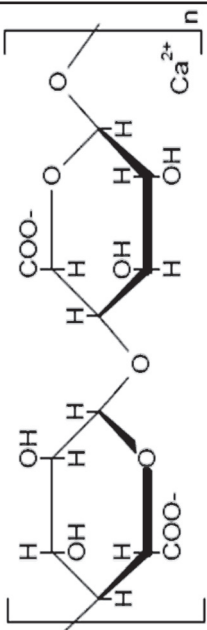
| N° | Nom générique | Autres dénominations | Code | Caractère distinctif | Exemples de formules chimiques |
|-----|---------------|----------------------|------|--|---|
| 4.5 | acétate | | CA | Fibre d'acétate de cellulose dont moins de 92 % mais au moins 74 % des groupes hydroxyyles sont acétylés. | <p>Acétate de cellulose secondaire:</p> $\left[\text{C}_6\text{H}_7\text{O}_2(\text{OX})_3 \right]_n$ <p>où X = H ou CH₃CO et le degré d'estérification est d'au moins 2,22 mais inférieur à 2,76.</p> |
| 4.6 | triacétate | | CTA | Fibre d'acétate de cellulose dont 92 % au moins des groupes hydroxyyles sont acétylés. | <p>Triacétate de cellulose:</p> $\left[\text{C}_6\text{H}_7\text{O}_2(\text{OX})_3 \right]_n$ <p>où X = H ou CH₃CO et le degré d'estérification est compris entre 2,76 et 3.</p> |
| 4.7 | alginate | | ALG | Fibre obtenue à partir de sels métalliques d'acide alginique. | <p>Alginate de calcium:</p>  |
| 4.8 | acrylique | | PAN | Fibre composée de macromolécules linéaires présentant dans la chaîne au moins 85 % en masse de motifs acrylonitrile. | <p>Acrylonitrile:</p> $\left[\text{CH}_2 - \underset{\text{CN}}{\overset{\text{H}}{\text{C}}} \right]_n$ <p>et copolymères acryliques:</p> $\left[\text{CH}_2 - \underset{\text{CN}}{\overset{\text{H}}{\text{C}}} \right]_m \left(\text{CH}_2 - \underset{\text{Y}}{\overset{\text{X}}{\text{C}}} \right)_n \left[\right]_p$ |

Tableau 1 (suite)

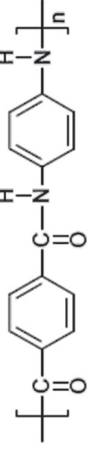
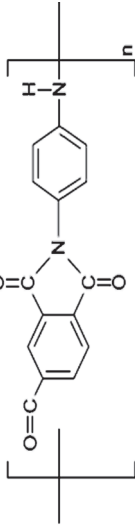
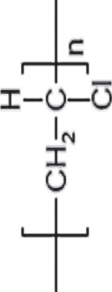
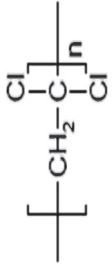
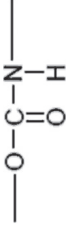
| N° | Nom générique | Autres dénominations | Code | Caractère distinctif | Exemples de formules chimiques |
|------|----------------------|---|------|---|--|
| 4.9 | aramide ^a | | AR | Fibre composée de macromolécules linéaires formées de groupes aromatiques liés entre eux par des liaisons amides ou imides dont au moins 85 % sont directement liées à deux noyaux aromatiques, et dont le nombre de liaisons imides, lorsqu'elles sont présentes, ne peut excéder celui des liaisons amides. | <p>EXEMPLE 1: para-aramide</p>  <p>EXEMPLE 2: polybenzimidazol</p>  <p>NOTE Dans l'Exemple 1, les groupes aromatiques peuvent être identiques ou différents.</p> |
| 4.10 | chlorofibre | | CLF | Fibre composée de macromolécules linéaires présentant dans la chaîne plus de 50 % en masse d'un motif chlorure de vinyle ou de vinylidène (plus de 65 % dans le cas où le reste de la chaîne est constitué d'acrylonitrile, les fibres modacryliques étant ainsi exclues). | <p>Poly(chlorure de vinyle):</p>  <p>et</p> <p>poly(chlorure de vinylidène):</p>  |
| 4.11 | élasthanne | polyuréthane (JP) spandex (US) élasthanne ou spandex (CN) | EL | Fibre composée d'au moins 85 % en masse de polyuréthane segmenté et qui, allongée sous une force de traction jusqu'à atteindre trois fois sa longueur initiale, reprend rapidement et substantiellement cette longueur dès que la force de traction cesse d'être appliquée. | <p>Macromolécules présentant alternativement des segments élastiques et rigides avec répétition du groupe</p>  |

Tableau 1 (suite)

| N° | Nom générique | Autres dénominations | Code | Caractère distinctif | Exemples de formules chimiques |
|------|--------------------------|---|------|---|--|
| 4.12 | élastodiène ^b | | ED | Fibre composée soit de polyisoprène naturel ou synthétique, soit d'un ou de plusieurs diènes polymérisés avec des radicaux vinyliques et qui, allongée sous une force de traction jusqu'à atteindre trois fois sa longueur, reprend rapidement et substantiellement cette longueur dès que la force de traction cesse d'être appliquée. | <p>Polyisoprène naturel tiré du latex de l'<i>Hevea brasiliensis</i>, vulcanisé:</p> $\begin{array}{c} \text{---CH}_2\text{---} \\ \\ \text{H} \\ \\ \text{---C---CH}_2\text{---} \\ \\ \text{CH}_3 \end{array}$ $\begin{array}{c} \text{---CH}_2\text{---} \\ \\ \text{S}^x \\ \\ \text{---C---CH}_2\text{---} \\ \\ \text{CH}_3 \end{array}$ |
| 4.13 | fluorofibre | | PTFE | Fibre composée de macromolécules linéaires obtenues à partir de monomères aliphatiques fluorocarbonés. | <p>Polytétrafluoroéthylène:</p> $\left[\text{---C---} \begin{array}{c} \text{F} \\ \\ \text{---C---} \\ \\ \text{F} \end{array} \right]_n$ |
| 4.14 | modacrylique | | MAC | Fibre composée de macromolécules linéaires présentant dans la chaîne au moins 50 % mais moins de 85 % en masse d'acrylonitrile. | <p>Copolymères acryliques:</p> $\left[\left(\text{---CH}_2\text{---} \right)_m \left(\text{---CH}_2\text{---} \begin{array}{c} \text{X} \\ \\ \text{---C---} \\ \\ \text{Y} \end{array} \right)_n \right]_p$ <p>Si X = H et Y = Cl: copolymère acrylonitrile (chlorure de vinyle). Si X = Y = Cl: copolymère acrylonitrile (chlorure de vinylidène).</p> |
| 4.15 | polyamide ^c | polyamide ou nylon (UE) NOTE L'emploi de la dénomination «nylon» est réservé au polyamide 6-6 dans certains pays de l'UE. polyamide ou nylon (CN) nylon (JP, US) | PA | Fibre composée de macromolécules linéaires présentant dans la chaîne des liaisons amides récurrentes dont au moins 85 % sont liées à des motifs aliphatiques ou cycloaliphatiques. | <p>Polyhexaméthylène adipamide (polyamide 6-6):</p> $\left[\text{---N---} \begin{array}{c} \text{H} \\ \\ \text{---C---} \\ \\ \text{O} \end{array} \text{---} \begin{array}{c} \text{H} \\ \\ \text{---C---} \\ \\ \text{O} \end{array} \text{---} \text{CH}_2\text{---} \right]_n$ <p>Polycaproamide (polyamide 6):</p> $\left[\text{---N---} \begin{array}{c} \text{H} \\ \\ \text{---C---} \\ \\ \text{O} \end{array} \text{---} \text{CH}_2\text{---} \right]_n$ |